



Problème avec un cabinet juridique

Par **djee974**, le **04/05/2009** à **12:22**

Bonjour,

mes associés et moi avons fait appel à un cabinet juridique afin de créer notre SARL. Dans le contrat que nous avons signé, il est stipulé d'envoyer le chèque de paiement, ainsi que des photocopies, avec l'attestation de dépôt de fond.

Or, nous avons effectué 6 rendez-vous dans des banques différentes, et nous avons été refusé à chaque fois, nous n'avons donc aucune attestation, et nous ne pouvons pas créer notre SARL.

Le cabinet juridique essaye maintenant de nous faire pression :

- d'abord il nous demande d'anticiper le chèque car nous allons passer en recouvrement (mentionné nulle part dans le contrat)
- maintenant il nous lance un ultimatum, soit on envoie le chèque le plus rapidement possible, soit il nous dénonce au tribunal de commerce, et nous met en interdit bancaire.

Peut-il faire cela? Nous pensons que non, à cause du contrat signé, mais nous n'avons aucune certitude.